

## Formulaire d'inscription aux activités périscolaires 2016 - 2017

Nous soussignés, Madame et Monsieur : .....

Parents de l'élève : ..... de la classe de : .....

Demandons son inscription à : (**5 activités au maximum**)

Activité 1 : ..... jour : ..... de : ..... h.....à.....h.....

Activité 2 : ..... jour : ..... de : ..... h.....à.....h.....

Activité 3 : ..... jour : ..... de : ..... h.....à.....h.....

Activité 4 : ..... jour : ..... de : ..... h.....à.....h.....

Activité 5 : ..... jour : ..... de : ..... h.....à.....h.....

Votre adresse Email : .....@..... tél : .....

**Diffuser les photos de mon fils/ma fille sur le site : J'accepte  Je n'accepte pas**

Autres personnes à joindre en cas d'urgence :

1- Nom/prénom : ..... tél : .....

2- Nom/prénom : ..... tél : .....

3- Nom/prénom : ..... tél : .....

**Coordonnateur des activités périscolaires : Nemer JABRE [nemer.jabre@gflf.edu.lb](mailto:nemer.jabre@gflf.edu.lb) – 01-420700 (ext 1555)**

Le coordonnateur des activités périscolaires  
Nemer JABRE

La Directrice du Primaire  
Christine VANDROMME

En procédant à cette demande d'inscription, nous avons bien pris connaissance du règlement des activités périscolaires et de son fonctionnement.

Date :

**Signature de l'élève**

**Signature des parents**

## Le règlement des activités périscolaires

Ce règlement sera lu et explicité lors de la première séance avec les élèves. Afin que le temps des activités périscolaires demeure un moment de détente, de partage et d'apprentissage, les élèves devront respecter un certain nombre de règles. Ils ont des droits et des devoirs afin que chacun soit respecté et puisse évoluer dans un environnement agréable. Les activités se font en toute convivialité et dans un esprit de découverte. Il n'y a pas de classement ou de compétition entre élèves.



### Lors des activités, chaque élève

#### doit :

- Respecter en toutes circonstances les consignes de l'animateur.
- Respecter ses camarades, particulièrement lors des activités de combat comme le judo, le kung-fu...
- Respecter les lieux et le matériel, garder un environnement propre.

#### Et ne doit pas :

- Quitter son groupe ou se déplacer à son initiative dans l'établissement.
- Perturber les cours qui ont lieu à proximité.

***La cafétéria est strictement interdite aux élèves inscrits aux activités périscolaires, y compris pendant la récréation entre 13h45 et 14h00. Le point de vente situé dans la cour de l'école primaire est ouvert pour les élèves de l'école élémentaire.***

Toute détérioration de matériel imputable à un élève sera à la charge des parents. Le personnel d'encadrement interviendra avec discernement pour faire appliquer ces règles. En cas de débordements répétés, les parents en seront informés. Si la situation ne s'améliorait pas, des exclusions temporaires ou définitives pourraient être prononcées.

Nous tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, veuillez agréer, madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Le coordonnateur des activités périscolaires

M. JABRE

La Directrice du Primaire

Mme. VANDROMME

### Signatures des parents

# Note d'information

## Aquagym et Nage libre

Photo

### ACTIVITES PERI-SCOLAIRES :

Année scolaire 2016 - 2017

Le GLFL met à disposition ses équipements sportifs pour proposer des séances d'aquagym et des séances de nage libre sur des créneaux spécifiques. Un enseignant d'EPS de l'établissement assure le cours et la surveillance du bassin.

Ces activités s'adressent uniquement à un public adulte (parents, personnels du GLFL et leurs conjoints, personnels de l'ambassade de France et du réseau de la Mission Laïque Française et leurs conjoints).

- **Aquagym** (May SARDOUK): les jeudis de 17h45 à 18h45 (1 séance par semaine : 410.000 LL/TTC)

- **Nage Libre** (François HADDAD): les lundis de 17h30 à 18h30 (1 séance par semaine : 410.000 LL/TTC)

Pour s'inscrire, il est nécessaire de contacter M. Nemer JABRE, coordonnateur des activités périscolaires pour s'assurer des disponibilités [nemer.jabre@glfl.edu.lb](mailto:nemer.jabre@glfl.edu.lb) ou par téléphone au 01.420.700 poste 1555).

Séances assurées du lundi 24 octobre 2016 au samedi 17 juin 2017 hors congés scolaires et jours fériés.

-----

### BULLETIN DE DEMANDE D'INSCRIPTION 2016-2017

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance :  
.....

Téléphone portable : ..... Courriel : ..... @  
.....

Parent d'élève GLFL

Personnel GLFL ou conjoint

SIGNATURE

Personnel du réseau de la MLF ou conjoint  Personnel de l'Ambassade de France ou conjoint.

Souhaite m'inscrire à l'activité

- Aquagym :  les jeudis
- Nage libre :  Les lundis

Je certifie sur l'honneur avoir souscrit une assurance couvrant tous les risques subis ou causés à l'occasion de cette activité. Relativement à cette activité, je m'engage à n'entamer aucune poursuite contre l'établissement pour quelque raison que ce soit.

**Après accord, le règlement s'effectuera avant le premier cours auprès de la caisse du Lycée (avec une photo d'identité pour la carte d'accès).**

**\*\* Un minimum de 10 inscrits pour lancer l'activité.**

\* Réserve à l'administration :

**Signature de l'élève**

## Notice

### Activités périscolaires 2016 – 2017

#### **1- Inscription et règlement:**

Les demandes d'inscription seront à rendre à partir du lundi 10 octobre 2016. L'inscription devient définitive dès la deuxième séance. Aucun remboursement ne sera alors possible. Attention, en cas de désistement, la place pourra être attribuée à un autre élève.

Le document sera remis directement à l'enseignante de la classe (pour les élèves de l'école primaire), au surveillant ou au coordonnateur des activités périscolaires M. Nemer JABRE (pour les élèves du collège et du lycée). Aucune inscription ne pourra être prise par téléphone.

Le règlement doit être effectué à la caisse du lycée en un seul versement avant la date indiquée sur la facture. En cas de non-paiement dans les délais impartis, l'établissement réattribuera la place à un autre élève.

Les élèves ayant participé les années précédentes à des activités spécifiques (piano, guitare, sports de combat) seront réinscrits en priorité. Certains critères seront examinés (assiduité et conduite notamment). Concernant les activités musicales, une représentation sera donnée en fin d'année devant les parents. L'adhésion à ce projet est essentielle.

Pour les autres activités, priorité sera donnée aux premiers inscrits. Dans la mesure du possible, nous essaierons d'attribuer au moins une activité par élève.

**Les activités débuteront le Lundi 24 octobre 2016.**

#### **2- Désistement – absence – exclusion**

L'élève ne pourra cesser de fréquenter une activité que sur accord écrit des parents. Aucun remboursement ne sera exigible. Un appel des élèves aura lieu en début de séance. Le coordonnateur des activités périscolaires devra impérativement être informé par écrit ou par téléphone de l'absence de votre enfant. En cas d'absences répétées et non justifiées, l'établissement pourra prendre la décision d'exclure l'élève de l'activité.

#### **3- Frais de participation**

- **Ecole (13h45 à 15h10) : 350.000 LL par activité et par année**
- **Collège et lycée (15h40 à 17h10 et 17h20 à 18h10) : 350.000 L.L. par activité et par année (sauf activité Robotique 400,000 L.L. par année, et activité Sciences 450,000L.L. pour 15 séances).**
- **Collège (11h45 à 12h25) : du lundi au vendredi. 200.000 L.L. par activité et par année.**
- **Tous niveaux : Activités du samedi : 350.000 LL**

Pour chaque famille un tarif dégressif de 10% (2ème activité) 20% (3ème activité et plus - **5 activités au maximum**) sera appliqué.

**Les activités périscolaires prendront fin le samedi 17 juin 2017.**

#### **4- Règlement des activités périscolaires**

L'élève doit respecter en toute occasion partenaires, adversaires, adultes, installations, matériels et tout adulte intervenant dans le cadre des activités périscolaires. Il devra s'engager pleinement dans l'activité qu'il a choisie.

Une note annexe sera distribuée à tous les élèves lors de la première séance. Elle sera signée par l'élève et par ses parents.

#### **5- Sortie / Transport :**

Les sorties se feront par **le portail maternel** pour les élèves de CP à la CM2 (ouverture à 15h10) et par **le portail sud** pour les élèves de 6ème à la T° (ouverture à 17h15 et à 18h10).

**Le transport** des élèves après les activités se déroulant au Lycée est assuré par la Connex, **il est payant**. Les parents sont invités à prendre contact avec le responsable des transports **Connex** pour s'assurer des possibilités de ramassage.

**Christine VANDROMME**